

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

**à l'interpellation Sylvain Freymond et consorts
La route cantonale entre Pampigny et Apples est-elle à l'abandon ?
22_INT_35**

Rappel de l'interpellation

L'entretien du réseau routier représente un défi permanent pour les services concernés. Lors de précédentes séances du Grand Conseil des montants d'investissements importants ont été consentis pour entretenir le réseau. L'objectif principal est de maintenir un réseau routier cantonal efficace et sûr pour tous les usagers.

Malheureusement il semble qu'un tronçon de route situé dans la commune de Hautemorges soit toujours oublié dans les projets d'entretien.

En effet la route qui relie les villages de Pampigny et Apples est actuellement dans un état déplorable et devient même dangereuse!

Je transmets donc les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- 1. L'état de la route qui relie les localités de Pampigny et Apples a-t-elle été examinée?*
- 2. Des travaux importants sont-ils prévus sur ce tronçon? et dans quel délai?*

Réponse du Conseil d'Etat

PREAMBULE

Le réseau des routes cantonales constitue un patrimoine à préserver et à transmettre. Le Conseil d'Etat est convaincu qu'il est nécessaire d'en assurer la pérennité et d'en préserver la substance patrimoniale par des travaux réguliers d'entretien constructif.

Il s'agit également de maintenir le réseau en adéquation avec les besoins des usagers tout en améliorant son efficacité et sa sécurité.

Le Conseil d'Etat a présenté le 2 novembre 2021 la nouvelle stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2035, en vue de l'examen, par le Grand Conseil, de l'EMPD se rapportant à la première étape de mise en œuvre de cette nouvelle stratégie.

Afin d'anticiper l'évolution souhaitée de la politique cantonale en matière de promotion du vélo, l'analyse des futurs projets d'entretien de la Direction générale de la mobilité et des routes est effectuée sur la base de la nouvelle stratégie cantonale de promotion du vélo. Celle-ci propose notamment un réseau cyclable plus dense, une stratégie de mise en œuvre plus volontariste et des standards plus exigeants que la stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020.

La route cantonale RC 65-B-P reliant les localités de Apples et de Pampigny fait partie du réseau utilitaire structurant de cette nouvelle stratégie. Bien que conscient de l'état de dégradation de la chaussée et pour ne pas réaliser des dépenses dispendieuses et non conformes aux besoins des stratégies cantonales en matière de mobilité, il est nécessaire d'attendre le résultat des discussions et votations parlementaires avant de définir les contours du projet de requalification de cette route cantonale.

En cas d'acceptation de la nouvelle stratégie, cet axe comprendrait des aménagement cyclables conséquents nécessitant des études complémentaires pour aboutir à un projet d'exécution conforme aux besoins et attentes des différents modes de transports et de mobilité.

REPOSES AUX QUESTIONS

1. L'état de la route qui relie les localités de Pampigny et Apples a-t-elle été examinée ?

Le Conseil d'Etat par sa Direction générale de la mobilité et routes (DGMR) réalise tous les 4-5 ans une analyse globale de l'état de l'ensemble des routes cantonales hors traversées de localité. La dernière campagne de relevé d'état a été menée en 2020. L'analyse des dégradations observées a permis d'identifier près de 300 chantiers potentiels à réaliser à court terme. La RC 65-B-P en fait partie.

2. Des travaux importants sont-ils prévus sur ce tronçon ? et dans quel délai ?

Comme présenté dans le préambule d'important travaux de requalification sont prévus avec notamment la création d'aménagements cyclables conséquents. L'horizon de réalisation dépend du résultat du débat parlementaire à venir concernant la nouvelle stratégie de promotion du vélo proposée par le Conseil d'Etat.

Dans l'attente des délibérations liées à la nouvelle stratégie ainsi que de la réalisation du projet, de sa mise à l'enquête et de sa réalisation la DGMR assurera la viabilité et la praticabilité de cette route par des travaux d'entretien superficiel garantissant la sécurité des usagers.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 21 septembre 2022.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

A. Buffat